

REGLEMENT DU TROPHEE



WWW.CDOS44.FR
LOIREATLANTIQUE@FRANCEOLYMPIQUE.COM

MAISON DES SPORTS DE NANTES - 44, RUE ROMAIN ROLLAND - BP 90312 - 44 103 NANTES CEDEX 4

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE & SPORTIF DE LOIRE-ATLANTIQUE

N° TEL.: 0240.58.61.29

PREAMBULE

L'objectif est de promouvoir l'image, place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités. Les trophées sont ouverts à toutes les femmes. Les candidates (personnes ou structures) ne peuvent concourir que dans une seule catégorie.

Ce dossier peut être présenté par un club (agrée sport), un comité départemental au bénéfice d'une ou de plusieurs personnes ayant mené une action précisée ci-dessous. Les actions doivent être nouvelles, et devront être réalisées avant la date de clôture de dépôt des dossiers.



LES CATEGORIES

COUP DE POUCE "ESPOIR"

Récompense une femme de moins de 18 ans pour son investissement dans le département de Loire-Atlantique, en qualité de bénévole, quelle que soit la nature de son engagement dans son club fédéré (encadrement technique, événementiel, administratif...).

COUP DE POUCE

Récompense une femme de 16 ans et plus pour son investissement en qualité de bénévole (arbitre, juge, officielle...).

FEMMES EN ACTION

Récompense une femme pour son investissement à un poste à responsabilité dans le Bureau de l'association (Présidente, Secrétaire, Trésorière).

STRUCTURES EN ACTION

Récompense la meilleure stratégie ou action menée par une association sportive ou un Comité Départemental pour attirer les femmes vers la pratique sportive.



LE JURY

Placé sous la gouvernance du Président du CDOS 44 et sous l'égide de la Présidente de la commission Sport mixité, le jury sera composé :

- Des membres de la Commission Sport mixité.
- De personnes invitées (la Commission se réserve le droit de choisir).

LES DECISIONS DU JURY SONT SOUVERAINES ET NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN QUELCONQUE APPEL OU RECOURS. LA PARTICIPATION AUX TROPHÉES IMPLIQUE LA CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET SON ENTIÈRE ACCEPTATION. LES LAUREATES S'ENGAGENT À COMMUNIQUER ET ACCEPTENT QUE LES INSTITUTIONS COMMUNIQUENT SUR LEURS ACTIONS.



CALENDRIER

LANCEMENT DE L'OPERATION

10 décembre 2021

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

1er février 2022.

DELIBERATIONS DU JURY

15 février 2022.

REMISE DES RECOMPENSES

Samedi 12 mars 2020

(à l'occasion de la Journée internationale des Droits de la Femme)

